Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20230404-DEL2023-S02006-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

République Française

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

Du 4 avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 avril 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 29 mars 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU (à partir de 20h10), M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme MARIAUD, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme CATAU (jusqu'à 20h10).

Procurations : Mme MARIAUD a donné pouvoir à M. VINCENT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2023/S02/006

Objet : Approbation d'un modèle de convention relative aux artistes en résidence au château des Tourelles et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer lesdites conventions.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment son article L.112-2 sur la protection des œuvres de l'esprit ;

Vu la circulaire n° MCCD1601967C du 08/06/2016 du Ministre de la Culture, publié au BO n° 259 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences ;

Vu le contrat-type pour l'accueil de résidences d'artistes élaboré par l'USOPAV (Union des Syndicats et Organisations Professionnelles des Arts Visuels), la FRAAP (Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiennes et plasticiens) et le CIPAC (Fédération des professionnels de l'art contemporain) ;

Vu le modèle de convention à conclure avec les artistes-résidents ;

Vu l'avis de la commission services à la population du 23 mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par Madame DELAMARE, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la convention-modèle relative aux artistes-résidents du château des Tourelles.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à conclure lesdites conventions et à prendre toutes mesures nécessaires à leur exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Le Secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,

Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Le Registre dûment signé
Pour extrait conforme,
Le Maire
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine

Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le 11 1 AVR 2023
Et de la publication le 12 2 AVR 2023